

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 10-2022**

**SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022**

**Révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

**CHF 97'000.00**

selon autorisation générale, octroyée par le Conseil communal.

Le plan directeur communal (ci-après PDCom) en vigueur date de 1996. Il est désormais trop ancien pour être conforme au cadre légal et répondre aux évolutions rapides du territoire. De plus, il est lacunaire dans plusieurs domaines environnementaux comme le climat ou la biodiversité. Sa révision est donc devenue nécessaire, tout comme celle du plan général d'affectation (ci-après PGA) et du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC), qui en découlent.

L'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre, d'une part, de préciser les montants nécessaires pour mener à bien cette révision, et d'autre part, de réaliser les études préalables relatives à la biodiversité et au climat qui font défaut actuellement.

Sur cette base, la Municipalité sera en mesure de présenter un préavis à votre Conseil au printemps 2023 afin de solliciter les crédits d'études pour la révision conjointe du PDCom, du PGA et du RCATC. Ce préavis fera office de réponse au postulat de feu Monsieur le Conseiller communal Alexis Bailly et consorts, « vers une révision du plan directeur communal », déposé le 3 juin 2020.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 28 septembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner